

DEPARTEMENT
Alpes-de-Haute-Provence

Communauté d'Agglomération .
PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION

Année 2020
Séance du 09 décembre 2020

N° 26

Objet : Parc d'Activités de la
Cassine à Peyruls projet de
cession DUCLOS SA
Lot n°1ter + bandes de parcelles
AA90-91

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMERATION

L'an deux mille vingt et le neuf du mois de décembre à dix-sept heures, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le 1^{er} du mois de décembre 2020, s'est réuni dans la salle du Palais des Congrès à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO

Est nommé secrétaire de séance : VIVOS Patrick

Etaient présents :

ACCIAI Bruno, ARENA Antoine, AUDRAN Michel, AUZET Eric, BAILLE Denis, BENOIT Gérard, BERTRAND Philippe, BONDIL Marc, BOYER Christian, CATILLON Pierre, CAZERES Benoit, CHABAL CALVI Nadia, CHALVET Gilles (à partir du rapport n° 12), COCHET Brigitte (jusqu'au rapport n° 23), COMTE Jean Paul, COSSERAT Sandrine, CROZALS Florent, DECROIX Hugo, ESCLAPEZ Nathalie, ESTIENNE Claude, EYMARD Max, FIAERT Claude, FIGUIERE Marie José, FONTAINE Sonia, GALLY France, GONCALVES Gilles, GRANET BRUNELLO Patricia, GRAVIERE Remy (jusqu'au rapport n°31), ISNARD AUBERT Laurence, ISNARD Mireille, ISOARDI Delphine, KUHN Francis, LAQUET Laura, MAGAUD Marie José, MAGAUD Nathalie, MOULARD Damien, MULLER Emmanuel, OBELISCO Francine, PARIS Mireille, PAUL Gérard, PAUL Gilles, PEREIRA Georges, POSTEL Chrystelle, POURCEL Simone, PROUST Brigitte, REYNAUD Patrice, RISSO Gilbert, SANCHEZ Pierre Bernard, SAVORNIN Béatrice, TEYSSIER Bernard, TEYSSIER Eliane, THIEBLEMONT Martine, TOUSSAINT Carole, TRABUC Nicolas, UGHETTO Wendy, VILLARD René, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine, ZANARTU HAYER Italo

Etaient suppléés :

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques
AUZET Guy a donné pouvoir à LAURENT Patrick
BALIQUE François a donné pouvoir à BAYLE Roland
ISOARD Christian a donné pouvoir à ISOARD Sandrine
JOUVES Marc a donné pouvoir à YAHIAOUI Karim
PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy
SEGOND Claude a donné pouvoir à MANENT Michel
SEVENIER Jean a donné pouvoir à RUGGERI Leticia
URQUIZAR Danièle a donné pouvoir à DONNIER Luc

Etaient représentés :

BASSET Françoise a donné pouvoir à CROZALS Florent
BELMONTE Sylvie a donné pouvoir à VIVOS Patrick
BLANC Michel a donné pouvoir à MOULARD Damien
CHALVET Gilles a donné pouvoir à MAGAUD Nathalie (jusqu'au rapport n°11)
COCHET Brigitte a donné pouvoir à TOUSSAINT Carole (à partir du rapport n° 24)
DEORSOLA Jean Paul a donné pouvoir à POURCEL Simone
OGGERO BAKRI Céline a donné pouvoir à THIEBLEMONT Martine
PIERI Bernard a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia
REINAUDO Gilbert a donné pouvoir à FIAERT Claude

Etaient excusés :

BARDIN Chantal, BAUDOUI Marie Anne, BOURJAC Jean Marie, FLORES Sylvain, REBOUL Childéric

REÇU EN PREFECTURE

le 14/12/2020

Application agréée E-juriste.com

99_DE-004-200867437-20201209-26_09122020

Monsieur Michel AUDRAN, rapporteur, expose ce qui suit :

La société DUCLOS SA basée à Peyruis (Parc d'Activités la Cassine) représentée par Monsieur MARGNAT Jacques son président, souhaite acquérir le lot n° 1 ter d'une superficie de 15.242 m2 cadastré AA93 et AA94. Cette société désire édifier une extension du bâtiment déjà construit sur le lot n° 1 bis (terrain contigu au lot n° 1 ter) en vue de la construction de bureaux, laboratoire, hangar industriel. Par ailleurs la DUCLOS SA souhaite également acquérir une portion de 7.796 m2 sur l'arrière du lot 1 bis sur les parcelles AA 90 et AA 91.

Le service France Domaines saisi en date du 16/10/2020 n'a pas répondu à ce jour. L'estimation ayant été fixée à 23,00 euros pour les ventes précédentes sur cette même partie de zone d'activités, il est proposé de céder

- le lot n° 1 ter au prix de 23,00 euros HT le m2, soit 350.566,00 euros HT.,
- la cession des bandes de terrain des parcelles AA 90 et AA 91 également au prix de 23,00 euros HT le m2 soit 179.380,00 euros HT.

Il vous est demandé :

- D'autoriser le futur acquéreur à :
 - Pénétrer sur le terrain afin d'y effectuer les études et sondages de sols nécessaires à la construction du bâti ;
 - Déposer une demande de permis de construire,
- D'autoriser Madame la Présidente ou son représentant Monsieur Marc BONDIL Vice-Président en charge du foncier, finances, commande publique, assurance et contrôle de gestion :
 - A signer le compromis et l'acte de vente rédigé par Me DEGIOANNI, notaire à LES MEES, avec la Société DUCLOS SA représentée par Monsieur MARGNAT Jacques son président ou toute autre personne morale qui se sera substituée à lui, au prix de 350.566,00 euros HT, avec TVA sur la valeur ajoutée de 70.113,20 euros pour la cession du lot n° 1 ter, ainsi que la cession de portion de parcelles AA 90 et AA 91 pour un prix de 179.380,00 euros HT avec TVA sur la valeur ajoutée de 35.861,60 euros.
 - A signer tous documents et tous actes relatifs à ce dossier.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après délibération

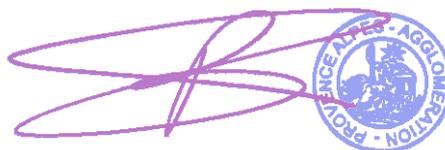
A l'unanimité

Approuve les propositions présentées

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme
La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO



REÇU EN PREFECTURE

le 14/12/2020

Application en ligne: f-bonapoe.com

98_RE-004-200067437-20201209-26_09122020